



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :


3042 et 3044, chemin Sullivan : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Linda Lachapelle, visant à fixer à 1,1 mètre plutôt qu'à 1,4 mètre, comme le prescrit la réglementation, la marge latérale applicable au bâtiment principal, le tout sur le lot 4 720 371 du cadastre du Québec.

Lot projeté - rue Sévigny : Demande de dérogation mineure présentée par la Ville de Val-d'Or, visant à fixer à 28 mètres plutôt qu'à 30 mètres, comme le prescrit la réglementation, la profondeur moyenne du lot projeté 2 549 697 du cadastre du Québec, apparaissant au plan-projet d'opération cadastrale relatif au développement de la rue Sévigny, préparé par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, sous le numéro 29 369 de ses minutes.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 mai 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or**. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 11 avril 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière